

ANNEXE 1 Schéma directeur de présence médicale

Délibération Offre de soins 29/05/2018

I – Les spécificités du territoire impactant les besoins en termes d’offres de soins de la population.

L’Agglomération se caractérise par la présence d’une population nécessitant un suivi médical conséquent à la fois en termes de caractéristiques socio-démographiques et de par son état de santé.

a) Une part importante de la population âgée sur le territoire :

- 12,9% a plus de 75 ans, contre 9,5% à l’échelle régionale.
- **Augmentation constante de la part des + de 75 ans** dans la population depuis 1968.
- **L’indice de vieillissement de la population** est de 113,9 contre 73,6 à l’échelle nationale. Evolution sensible de cet indice depuis 19684. Les projections INSEE indiquent par ailleurs une augmentation continue de cet indice de vieillissement d’ici 2042.

b) Une population particulièrement précaire :

- En 2014, 37,8% de **foyers imposables** contre 48,5% à l’échelle nationale ; en 2017, taux de chômage de 12,7% (11,2% en Bretagne).
- En 2013, **le taux de pauvreté est de 15,1% contre 10,7% en Bretagne.**
- La ville de Guingamp a le taux de pauvreté le plus élevé de Bretagne (24,3%).

c) Etat de santé de la population défavorable :

- 20,5% de la population est bénéficiaire de l’ALD (**allocation pour affection longue durée**) contre 16,1% à l’échelle régionale.
- Le territoire se distingue particulièrement, de manière négative, par l’existence de **pathologies ou de comportements de santé pesant sur la situation de surmortalité masculine et féminine** : suicide et pathologies alcooliques ; maladies de l’appareil respiratoire et par cancer des voies aérodigestives.
- **Surmortalité prématurée** (avant 65 ans) également qui se caractérise par des décès « évitables » car liés à des comportements à risque.

d) Une faible densité de population :

- **Doté d’un territoire étendu** comptant 67,1 habitants/km² contre 119,8/km² à l’échelle régionale, Guingamp-Paimpol Armor-Argoat Agglomération fait état d’une faible densité de population. Il faut donc s’assurer d’une couverture de l’ensemble de la population en termes d’offre de soins (**problématique d’isolement ; question de la répartition des professionnels de santé ; question de mobilité/transport**).

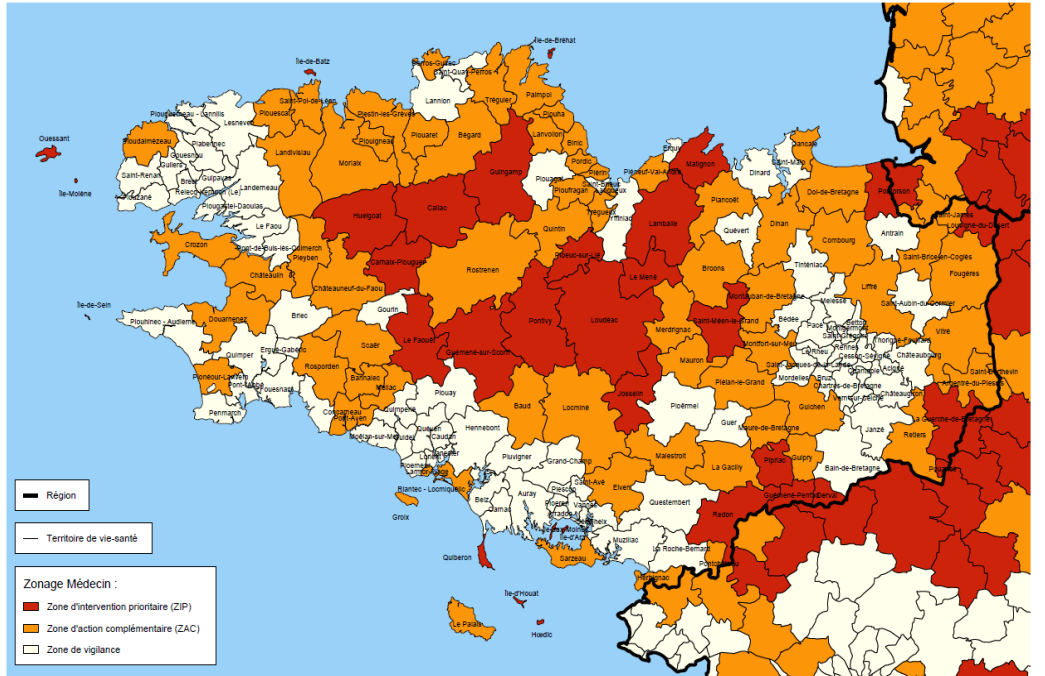
ANNEXE 1 Schéma directeur de présence médicale

Délibération Offre de soins 29/05/2018

II- ARS 2018 : Définition des zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins.



Zonage Médecin - Carte soumise à concertation (Mars 2018)

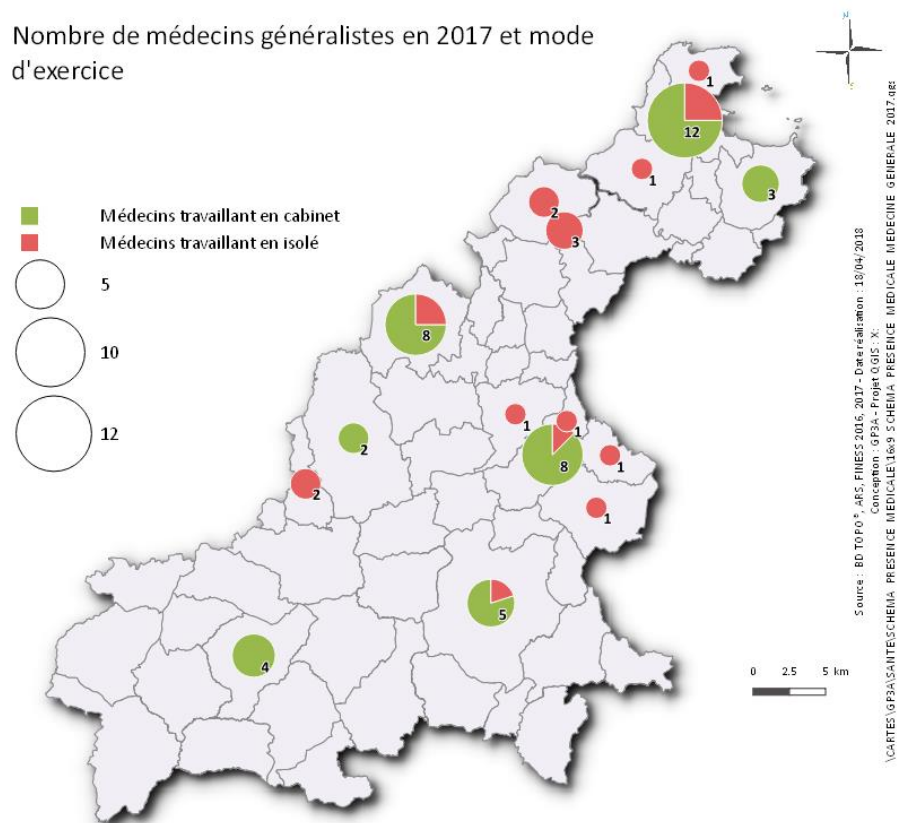


Source : Assurance maladie (SNDS), RPPS, Arrêté Pays de Loire, Arrêté Normandie
Réalisation ARS Bretagne, Mars 2018

0 30 60 km

III- Cartographies du territoire

Nombre de médecins généralistes en 2017 et mode d'exercice



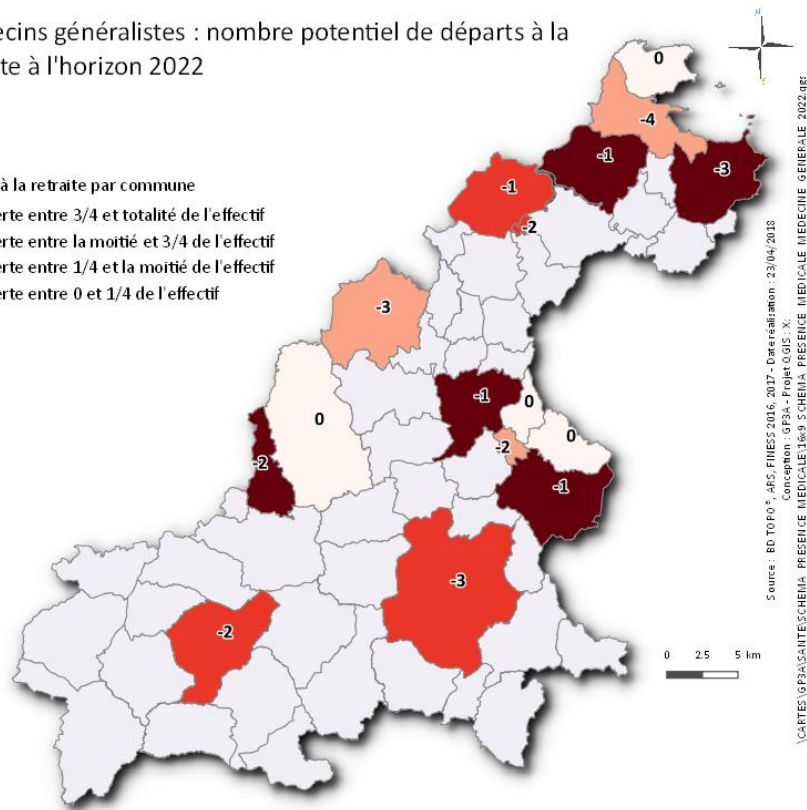
ANNEXE 1 Schéma directeur de présence médicale

Délibération Offre de soins 29/05/2018

Médecins généralistes : nombre potentiel de départs à la retraite à l'horizon 2022

Départ à la retraite par commune

- Perte entre 3/4 et totalité de l'effectif
- Perte entre la moitié et 3/4 de l'effectif
- Perte entre 1/4 et la moitié de l'effectif
- Perte entre 0 et 1/4 de l'effectif



Médecine générale : potentialités de développement du territoire

Départ à la retraite par commune

- Perte entre 3/4 et totalité de l'effectif
- Perte entre la moitié et 3/4 de l'effectif
- Perte entre 1/4 et la moitié de l'effectif
- Perte entre 0 et 1/4 de l'effectif

Equipements existants

- H Centre Hospitalier
- H Centre hospitalier spécialisé
- ▲ Maison de santé pluriprofessionnelle ARS
- ◆ Maison médicale
- ▲ Maison de service à la population

Equipements en projet

- Maisons médicales
- Maisons de service à la population

